

Prise en compte des situations de handicap en formation IFAP

1. Contexte

La formation mise en œuvre à l'IFAP doit favoriser la participation des personnes porteuses de handicap.

Il est donc important de lister les natures de handicaps potentiels qui peuvent se présenter lors de cette formation, et de définir les adaptations possibles.

2. Listes des handicaps et adaptations potentielles

Nature du handicap	Formation à l'institut	Commentaires
Moteur	Accès possible aux Personnes à Mobilité Réduite dans l'établissement et les salles d'enseignement	Certains handicaps moteurs permanents peuvent s'avérer incompatibles avec la pratique soignante auprès d'enfants.
Auditif	Appareillage possible pour personnes malentendantes	Les personnes sourdes non appareillables ne peuvent pas prendre en charge des patients en clinique courante.
Visuel	Selon le niveau de déficience, la formation peut être adaptée de manière limitée.	La pratique de la profession exige une acuité visuelle n'incluant pas d'handicap visuel important.
Cognitif	Absence de contre-indication. Dys (lexie, praxie, ...) = Adaptation des modes d'évaluation (1/3 temps ...) au regard des recommandations des professionnels référents. (médecins, orthophonistes...)	Tout handicap compatible avec l'exercice de la profession est compatible avec la formation.
Psychique		Tout handicap compatible avec l'exercice de la profession est compatible avec la formation.

Maladie invalidante	Absence de contre-indication	Adaptation du rythme aux contraintes liées aux soins.
---------------------	------------------------------	---

Les éléments sont cités à titre informatif. L'accès à la formation est sous tendu par le certificat médical établi par un médecin agréé à l'entrée en formation.

Pour tout renseignement, vous pouvez prendre contact avec le secrétariat : ifap@chru-nancy.fr qui vous orientera vers le référent handicap.